

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2023

Version n °: 1.00

Révision: 02.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit Fluonox® Terpolymer Cure Incorporated V

Nom du produit: KB6253

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Fabrication de produits en caoutchouc

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Gujarat Fluorochemicals Limited
12/A Dahej, GIDC, Industrial Estate
Dahej, Gujarat 392130, India
Telephone : +91-2641-618031(Admin)/ 618086-87(Security)
Email : contact@gfl.co.in

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency Telephone Number: +91-2643-618081 (SHE) / 618086-87(Security)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Repr. 1B H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Ingestion.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol

Benzyltriphenylphosphonium, salt with 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]bis[phénol] (1:1)

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2023

Version n °: 1.00

Révision: 02.05.2023

Nom du produit: Fluonox® Terpolymer Cure Incorporated V

(suite de la page 1)

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non déterminé.**vPvB:** Non déterminé.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 1478-61-1 | 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol

Liste III

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:**

CAS: 25190-89-0 Numéro CE : 607-638-4	Fluorure de vinylidène/hexafluoropropène/tétrafluoroéthylène	97.56%
--	--	--------

Composants dangereux:

CAS: 1478-61-1 Numéro CE: 216-036-7 Reg.nr.: 01-2120762844-45-XXXX	4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol Repr. 1B, H360; STOT RE 2, H373; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 1, H410	1.45%
CAS: 75768-65-9 Numéro CE: 278-305-5 Reg.nr.: 01-2120769707-38-XXXX	Benzyltriphenylphosphonium, salt with 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]bis[phénol] (1:1) Repr. 1B, H360; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0.99%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau:

Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après contact avec les yeux:**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Recourir à un traitement médical.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2023

Version n °: 1.00

Révision: 02.05.2023

Nom du produit: Fluonox[®] Terpolymer Cure Incorporated V

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Fluorure d'hydrogène (HF)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Portez des gants en néoprène lors des travaux de nettoyage après un incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un vêtement personnel de protection.

Éviter la formation de poussière.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2023

Version n °: 1.00

Révision: 02.05.2023

Nom du produit: Fluonox® Terpolymer Cure Incorporated V

(suite de la page 3)

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL		
CAS: 1478-61-1 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol		
Oral	DNEL(long/systemic)	0,017 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL(long/systemic)	0,017 mg/kg bw/day (Consumer)
Inhalatoire	DNEL(long/systemic)	0,033 mg/kg bw/day (Workers (Industrial/Professional))
		0,029 mg/m ³ (Consumer)
		0,118 mg/m ³ (Workers (Industrial/Professional))
CAS: 75768-65-9 Benzyltriphenylphosphonium, salt with 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]bis[phénol] (1:1)		
Dermique	DNEL(long/systemic)	0,1 mg/kg bw/day (Workers (Industrial/Professional))
Inhalatoire	DNEL(long/systemic)	0,72 mg/m ³ (Workers (Industrial/Professional))
PNEC		
CAS: 1478-61-1 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol		
PNEC(aqua)		0,0052 mg/L (freshwater)
		0,000522 mg/L (marine water)
PNEC(STP)		4,787 mg/L (sewage treatment plant)
PNEC(sédiment)		1,21 mg/kg sedi. dw (freshwater)
		0,121 mg/kg sedi. dw (marine water)
PNEC(soil)		0,239 mg/kg soil ww (soil)
CAS: 75768-65-9 Benzyltriphenylphosphonium, salt with 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]bis[phénol] (1:1)		
PNEC(aqua)		0 mg/L (freshwater)
		0 mg/L (marine water)
PNEC(STP)		10 mg/L (sewage treatment plant)
PNEC(sédiment)		0,328 mg/kg sedi. dw (freshwater)
		0,033 mg/kg sedi. dw (marine water)
PNEC(soil)		0,065 mg/kg soil ww (soil)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2023

Version n °: 1.00

Révision: 02.05.2023

Nom du produit: Fluonox® Terpolymer Cure Incorporated V

(suite de la page 4)

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection

Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs.



Bottes

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique	Solide
Forme:	Solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non applicable.
Supérieure:	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2023

Version n °: 1.00

Révision: 02.05.2023

Nom du produit: Fluonox® Terpolymer Cure Incorporated V

(suite de la page 5)

Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable.
Dynamique:	Non applicable.
Solubilité	
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	

1478-61-1	4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol	2,79 log Pow (20 °C, EU Method A.8)
75768-65-9	Benzyltriphenylphosphonium, salt with 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]bis[phenol] (1:1)	2,28 log Pow (20 °C, HPLC)

Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité:	Non déterminée.
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Densité de vapeur relative	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas un explosif.
Température de suintement:	
Propriétés comburantes	Non
Taux d'évaporation:	Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 1478-61-1 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 423)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 402)

CAS: 75768-65-9 Benzyltriphenylphosphonium, salt with 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]bis[phenol] (1:1)

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 425)
------	------	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2023

Version n °: 1.00

Révision: 02.05.2023

Nom du produit: Fluonox® Terpolymer Cure Incorporated V

(suite de la page 6)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Voie d'exposition: Ingestion.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 1478-61-1 | 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol

Liste III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****CAS: 1478-61-1 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol**

EC50 (48h) (statique)	2,7 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 202, Daphnia magna) 2,5 mg/L (Fish) (ISO 15088, Danio rerio)
EC50 (3h) (statique)	126,8 mg/L (Bacteria) (OECD Guideline 209, activated sludge) nominal
EC50 (72h) (statique)	> 0,808 mg/L (Algae) (OECD Guideline 201, Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC (21d) (statique)	0,23 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 211, Daphnia magna) semi-static
NOEC (statique)	> 0,125 mg/L (Fish) (OECD 234; Danio rerio) semi-static, 120d

CAS: 75768-65-9 Benzyltriphenylphosphonium, salt with 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]bis[phenol] (1:1)

LC50 (48h) (statique)	0,79 mg/L (Daphnia) (OECD Guideline 202, Daphnia magna)
LC50 (96h) (statique)	1,2 mg/L (Fish) (OECD Guideline 203, Pimephales promelas) nominal
ErC50 (72h) (statique)	0,45 mg/L (Algae) (OECD Guideline 201, Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50 (72h) (statique)	0,087 mg/L (Algae) (OECD Guideline 201, Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité

1478-61-1	4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol	0 % (28 d, OECD Guideline 301 B)
75768-65-9	Benzyltriphenylphosphonium, salt with 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]bis[phenol] (1:1)	0 % (28 d, OECD Guideline 301 B)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

1478-61-1	4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol	5,2 - 9,8 BCF (OECD Guideline 305)
-----------	--	------------------------------------

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2023

Version n °: 1.00

Révision: 02.05.2023

Nom du produit: Fluonox® Terpolymer Cure Incorporated V

(suite de la page 7)

12.4 Mobilité dans le sol

1478-61-1	4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol	3,36 log Koc (25 °C, pH 6,88, EU Method C.19)
75768-65-9	Benzyltriphenylphosphonium, salt with 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]bis[phenol] (1:1)	3,86 - 5,63 log Koc (20 °C, OECD Guideline 121)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2023

Version n °: 1.00

Révision: 02.05.2023

Nom du produit: Fluonox[®] Terpolymer Cure Incorporated V

(suite de la page 8)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Listes Inventaire Chimique:

EU - EINECS
Canada - DSL
China - IECSC
Japan - ENCS
Korea - ECL
New Zealand - NZIoC
Philippines - PICCS
Taiwan - TCSI
Thailand - TECI
USA - TSCA

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de la version précédente: 15.03.2023**Acronymes et abréviations:**

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
MARPOL: (from Marine Pollutant) International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
UN: United Nations (also UNO: United Nations Organization)
NOEC: No Observed Effect Concentration
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
ASTM: American Society for Testing and Materials
WAF: Water Accommodated Fraction
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.05.2023

Version n °: 1.00

Révision: 02.05.2023

Nom du produit: Fluonox® Terpolymer Cure Incorporated V

(suite de la page 9)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR